



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/421
S/24526
8 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Points 33 et 69 de l'ordre du jour
provisoire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 4 septembre 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de
l'Organisation des Nations Unies

La Troïka des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne, composée du Secrétaire du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth et des Ministres des affaires étrangères du Portugal et du Danemark, a séjourné en Afrique du Sud les 2 et 3 septembre 1992. Dans sa résolution 772 (1992) le Conseil de sécurité faisant nommément état de la Communauté européenne avait invité les organisations internationales, à envisager de déployer des observateurs en Afrique du Sud en coordination avec l'Organisation des Nations Unies. A une conférence de presse qu'il a donnée à Pretoria, le 3 septembre, M. Hurd a annoncé que les parties avaient accepté la proposition de la Communauté économique européenne tendant à envoyer des observateurs en Afrique du Sud en vue de renforcer l'Accord national de paix dans le cadre des efforts visant à mettre fin à la violence. Initialement, il est probable qu'environ 15 observateurs de la Communauté économique européenne seront envoyés sur place. Nous avons fermement l'intention de veiller à ce qu'ils opèrent en coordination étroite avec l'Organisation des Nations Unies et avec les autres organisations

* A/47/150.

92-42676 0041U (F) 080992 080992

080992

/...

A/47/421
S/24526
Français
Page 2

internationales dans le cadre des structures mises en place par l'Accord national de paix, conformément aux dispositions de la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité. Nous espérons donc que ces observateurs coopéreront étroitement avec ceux qui sont envoyés par l'Organisation des Nations Unies.

La Troïka a par ailleurs examiné, avec le juge Goldstone, les travaux de la commission de celui-ci et, conformément à sa demande, a accepté d'envisager l'envoi d'un petit nombre d'experts chargés d'appuyer les groupes d'enquête indépendants qu'il envisage de mettre en place. M. Hurd a fait état de cette décision dans sa déclaration.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33 et 69 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) D. H. A. HANNAY

.